

---

Adresse de la société populaire de Nogent-sur-Seine qui demande que la Convention approuve un règlement qu'elle a cru nécessaire pour l'épuration des mœurs et annonce des dons patriotiques, lors de la séance du 9 floréal an II (28 avril 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire de Nogent-sur-Seine qui demande que la Convention approuve un règlement qu'elle a cru nécessaire pour l'épuration des mœurs et annonce des dons patriotiques, lors de la séance du 9 floréal an II (28 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) pp. 452-453;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1971\\_num\\_89\\_1\\_28549\\_t1\\_0452\\_0000\\_19](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_28549_t1_0452_0000_19)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

## 38

La Société populaire d'Oloron fait passer l'état des dons qu'elle a offerts depuis le commencement de la révolution (1).

## 39

Celle de Bastide mande que l'argenterie de l'église de cette commune a été remise au district, avec 34 liv. en numéraire, une boîte d'argent et divers dons en nature (2) : 60 chemises, 10 paires de bas, 16 draps, 160 liv. de charpie (3).

## 40

Le citoyen Etienne Peau, les citoyennes veuve Paul Bonnet et veuve Bonnet jeune, prient la Convention nationale d'agréer l'hommage qu'ils lui font de leurs lettres de maîtrise d'épicier, déposées chez les frères Christophe à Paris (4).

## 41

Les administrateurs du district de Libreval annoncent à la Convention, que l'esprit public a fait parmi leurs concitoyens des progrès rapides : partout les ci-devant églises sont converties en temple de la Raison, et les communes déposent à l'envi sur l'autel de la patrie les dépouilles de la superstition; déjà ils ont fait passer à la trésorerie nationale 284 marcs 6 onces 6 gros et demi, tant en argent qu'en vermeil; aujourd'hui ils envoient 1 gros 9 grains en or et 110 marcs 6 onces en argent.

Les biens des émigrés se vendent toujours avec le plus grand succès.

L'agent national du même district communique les mêmes détails (5).

[Libreval, 5 germ. II] (6).

« Citoyens représentans,

Une grande conspiration vient encore d'éclater, mais la surveillance de la sainte Montagne a tout à coup reconnu les traîtres, ils sont pris et ils vont expier leur scélératesse sous le glaive de la loi. Encore une fois, Braves montagnards, vous avez sauvé la Patrie. Par là vous vous êtes acquis un nouveau titre à la reconnaissance

(1) P.V., XXXVI, 190. Départ. des Basses-Pyrénées.

(2) P.V., XXXVI, 190. B<sup>in</sup>, 13 flor.

(3) B<sup>in</sup>, 13 flor. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

(4) P.V., XXXVI, 190. B<sup>in</sup>, 14 flor. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

(5) P.V., XXXVI, 190. B<sup>in</sup>, 13 flor, 13 flor. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>) et 14 flor.; M.U., XXXIX, 250. Libreval: Saint-Amand-Montrond, Cher.

(6) C 301, pl. 1080, p. 41.

de tous les vrais sans-culottes. C'en est fait, votre courage et le génie tutélaire qui garde vos actions vont en imposer pour jamais à tous les traîtres qui voudraient nous donner des fers. Leurs projets sont nuls nous avons juré d'être libres et nous serons fidèles à nos sermens.

Nous avons la satisfaction de vous apprendre que notre district est dans le plus grand calme, l'esprit public continue d'y faire des progrès rapides. Nous n'avons plus qu'un prêtre non démissionnaire, et encore est-il reclus. Partout les ci-devant églises sont converties en temples de la Raison, et les communes s'empressent à l'envi de déposer sur l'autel de la Patrie les vases de leurs ci-devant églises et les hochets du fanatisme.

Déjà nous avons fait passer à la Trésorerie nationale 284 marcs, 6 onces, 6 gros 1/2, tant argent que vermeil, aujourd'hui nous envoyons 1 gros, 9 grains or, et 110 marcs, 6 onces argent, ce qui fait un total de 395 marcs, 5 gros, 3 onces 1/2.

Les biens des émigrés se vendent toujours avec le plus grand succès; c'est à qui pourra les avoir et le prix de l'adjudication excède presque toujours de moitié celui de l'estimation.

Telle est, représentants, la situation du district de Libreval. Nous ferons tous nos efforts pour conserver la tranquillité dont nous jouissons. Comptez sur notre zèle et notre activité. L'amour de la Patrie est gravé dans nos cœurs, rien ne saurait nous faire changer. Vivre libre ou mourir est la devise des administrateurs du district de Libreval.»

FOUQUET (présid.), DU RION (agent nat.), DENIZOT, RICARD, TREMEAU [et 2 signatures illisibles].

## 42

La Société populaire de Nogent-sur-Seine demande que la Convention nationale approuve un règlement qu'elle a cru nécessaire pour l'épuration des mœurs; elle offre en même temps à la patrie une somme de 422 liv. en numéraire et en assignats, et 1,750 chemises; tous les efforts de ses concitoyens sont employés à l'approvisionnement des armées (1).

[Nogent-sur-Seine, 4 flor. II] (2).

Législateurs,

Après avoir élevé l'édifice de la liberté sur des bases inébranlables vous venez d'acquiescer de nouveaux droits à la reconnaissance du peuple français en déployant une fermeté salutaire contre cette caste orgueilleuse dont la hauteur et l'insolence ont longtemps pesé sur lui, contre cette caste toujours prête à profiter des moments de calme pour relever sa tête altière et dont l'opinion connue a été depuis la révolution opposée aux principes consacrés par la volonté du peuple souverain.

(1) P.V., XXXVI, 190. B<sup>in</sup>, 13 flor. et 14 flor. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

(2) C 301, pl. 1080, p. 43.

Terrassons et exterminons les tyrans et leurs satellites, et recherchons dans l'intérieur jusqu'au dernier ennemi caché de la révolution.

Pour parvenir à vaincre ces esclaves, les bras des républicains de ce district sont occupés à l'approvisionnement des armées; déjà nous avons fait conduire 27,163 quintaux, tant en vivres qu'en fourrages, tant aux armées qu'aux différents dépôts qui ont été indiqués, y compris 11,840 qui ont été portés par le district de Nogent seul, et dont les voituriers ont été 7 semaines et 2 mois en route, et ont été prolonger jusque dans le Palatinat, sans y comprendre 10,000 quintaux, tant en vivres qu'en fourrages, qui ont été versés à différentes armées par des voitures étrangères.

Pour réduire au néant ces cohortes étrangères armées pour détruire la liberté, ils préparent la foudre qui doit les frapper; un atelier commun, en activité dans notre commune, vient d'en produire 260; ils ont été versés au magasin de celle de Paris. Hommes, femmes, enfants, vieillards préparent [le bois pour] être réduit en charbon. Les métaux d'or, d'argent, de cloches, cuivre, fer, sont apportés depuis longtemps à la République et ont peut-être déjà servi à augmenter activement ses ressources. Tous se sont empressés d'offrir des habits, des chemises dont le nombre de ces dernières monte à 1,750. Et 422 l. en numéraire et assignats.

Les décadis, sont employés à célébrer les époques mémorables de la révolution et la mémoire des martyrs de la liberté, à honorer la vertu, la vieillesse, et à récompenser le mérite des cultivateurs.

Nous sentons que sans la vertu les hommes ne peuvent obtenir le bonheur; nous regardons l'intempérance et l'oisiveté comme la principale cause de la dépravation des mœurs; pour bannir de cette commune les vices que nous abhorrons, le conseil général vient, par un règlement sur la tenue des écoles d'instruction, d'établir des récompenses d'encouragement pour ceux qui feront des progrès, et des peines correctionnelles contre ceux qui, négligeant de profiter de cette institution salutaire se livreront à l'oisiveté et à l'intempérance.

Les cabarets et autres lieux publics sont interdits aux jeunes gens jusqu'à l'âge de 18 ans; l'épuration des mœurs et la pratique des vertus est à l'ordre du jour.

Nous vous prions, Législateurs d'approuver ce règlement provisoire en attendant que vos travaux vous permettent d'en faire un général pour la République.»

MEMART, BILLY (*secrét.*), DUBUISSON (*vice-présid.*), BOUCHER, C.P.E. LAPORTE, JANSON, AUDIEU.

### 43

La Société populaire de Péronne adresse à la Convention le procès-verbal d'une de ses séances, où se trouve consigné le sacrifice que des défenseurs de la patrie ont fait, en tout ou en partie, de la viande qui leur étoit distribuée (1).

(1) P.V., XXXVI, 191. B<sup>in</sup>, 14 flor. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>); J. Sablier, n<sup>o</sup> 1286.

[Péronne, 3 flor. II] (1).

« Représentans,

Nous vous adressons l'extrait du procès-verbal de la Société populaire de cette commune, du 29 germinal.

Les sacrifices que font les défenseurs de la République des subsistances de première nécessité, doivent faire trembler les tyrans, car ils doivent juger par ces sacrifices de la réunion de nos cœurs et que bientôt nous les forcerons de crier avec nous: Vive la République, vive la Convention. S. et F.»

ROBERT, NOBÉCOURT, BOUTEVILLE, LÉVÊQUE, MERMER, membres Comité de correspondance.

[Extrait du procès-verbal; 29 germ. II].

Président: Forget.

Un secrétaire fait lecture de deux lettres, l'une du général Calendini et l'autre du président des subsistances militaires, section des viandes, par lesquelles il font part à la Société, que le 4<sup>e</sup> bataillon des volontaires nationaux formé à Soissons, ont fait abandon de 4 jours sur un mois de leurs subsistances de viandes. Les officiers en ont fait le sacrifice, en totalité, tant qu'ils seront en garnison, et de moitié lorsqu'ils seront en campagne.

Que le dépôt du 25<sup>e</sup> bataillon des volontaires nationaux fait abandon de la viande 2 jours par décade.

Que dépôt du 17<sup>e</sup> bataillon des fédérés fait abandon de la moitié de sa viande; l'officier commandant le dépôt de toute la sienne.

La Société applaudit à ces sacrifices, arrête qu'il en sera fait mention civique au procès-verbal, qu'extrait en sera remis à chacun des corps et encore à la Convention.

P.c.c.: NOBÉCOURT (*secrét.*).

### 44

Le citoyen Morel, boulanger à Valognes, offre à la patrie le montant de la liquidation de sa maîtrise (2).

### 45

Le citoyen Pradal Mazade écrit à la Convention qu'il a adressé au ministre de la guerre, au nom de la commune de Sarrazin, une quantité assez considérable de linge (3).

[Sarrazin, 22 vent. II] (4).

« Citoyen Président,

Je viens d'envoyer au citoyen Ministre de la guerre le détail de l'offrande du linge de nos frères d'armes de notre commune, elle

(1) C 303, pl. 1107, p. 1, 2.

(2) P.V., XXXVI, 191. B<sup>in</sup>, 14 flor. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

(3) P.V., XXXVI, 191. B<sup>in</sup>, 14 flor. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

(4) C 301, pl. 1080, p. 42; Castel-Sarrasin, Hte-Garonne (auj. T.-et-Gar.).